

**Prescription de la FFVoile :**

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

**Les cent voiles d'HARDELOT**  
**22 et 23 septembre 2018**  
**CHAMPIONNAT DE MANCHE EST n°5**  
BASE DE GLISSE - DIGUE SUD D'HARDELOT  
Club nautique d'HardeLOT  
Grade 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES
- 1.3 les règlements fédéraux.

**2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**

Néant

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes « LASER » : Laser Standard, Laser Radial, Laser 4.7
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire en ligne sur le site de l'AFL :  
<http://francelaser.org/inscriptions/index>
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le timbre attestant de leur adhésion à l'association de classe Laser (AFL)
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
  - un justificatif d'adhésion à l'ILCA

**4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants : 16€

**5. PROGRAMME**

- 5.1 Confirmation d'inscription :  
Samedi 22 septembre 2018 de 10h00 à 14h00
- 5.2 Jauge et contrôles :  
Des contrôles pourront être effectués durant la régata



## 5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
22/09/2018	15h00	Toutes
23/09/2018	10h30	Toutes

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

Les IC seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 22/09/2018

**7. LES PARCOURS**

7.1 Les parcours seront précisés par avenant et IC.

7.2 La zone de course se situe en mer, devant la digue d'Hardelot.

**8. SYSTEME DE PENALITE**

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**9. CLASSEMENT**

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

**10. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**11. PRIX**

Des prix seront distribués par tirage au sort

**12. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, notamment pour la mise à l'eau des zodiacs des entraîneurs et accompagnateurs, veuillez contacter :

ANTOINE WASSELIN  
 CLUB NAUTIQUE D HARDELOT  
 03 21 91 80 30

JEAN CLAUDE LENOIR  
 COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE DU PAS-DE-CALAIS  
 06 03 27 57 37

V1